



Avertissement

ORDRE GÉNÉRAL

No 01 – 25 avril 2007

PRÉSENCE AU QUÉBEC DE LA PREMIÈRE MAUVAISE HERBE RÉSISTANTE À UN HERBICIDE DU GROUPE 2

Les herbicides sont classés en groupe selon leur mode d'action sur les plantes nuisibles. L'utilisation répétée d'herbicides d'un même groupe augmente les risques de développement de mauvaises herbes résistantes à ce groupe.

Depuis quelques années, nous savons que des mauvaises herbes ont développé de la résistance à différents herbicides du Groupe 2 (inhibiteur de ALS). L'ACCENT (nicosulfuron), le CLASSIC (chlorimuron-éthyle), le MUSTER (éthametsulfuron-méthyl), l'OPTION (foramsulfuron), le PINNACLE (thifensulfuron-méthyl), le PURSUIT (imazéthapyr), l'ULTIM (rimsulfuron/nicosulfuron) et d'autres sont tous des herbicides du Groupe 2.

Au Québec, la moutarde des oiseaux (*Brassica campestris* L.) est répertoriée pour sa résistance au Groupe 5 (les triazines). Certaines populations d'amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus* L.) et d'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) ont également été reconnues comme résistantes aux herbicides du Groupe 7 (inhibiteurs de photosynthèse comme le linuron).

Jusqu'à aujourd'hui, aucun cas officiel de plantes résistantes au Groupe 2 n'avait été rapporté au Québec.

L'automne dernier, le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ a reçu un échantillon de graines d'herbe à poux soupçonné être résistant à un herbicide du Groupe 2. Cet échantillon provenait d'un site d'une centaine d'hectares traité avec le PURSUIT (herbicide utilisé dans le soya) au printemps 2006.

L'évaluation de la résistance fut réalisée par l'équipe du Dr François Tardif de l'Université de Guelph en Ontario. Le résultat du test s'avéra positif.

Il faut donc en conclure que nous avons maintenant au Québec, dans la région de Saint-Scolastique, une population d'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) résistante au PURSUIT (imazéthapyr).

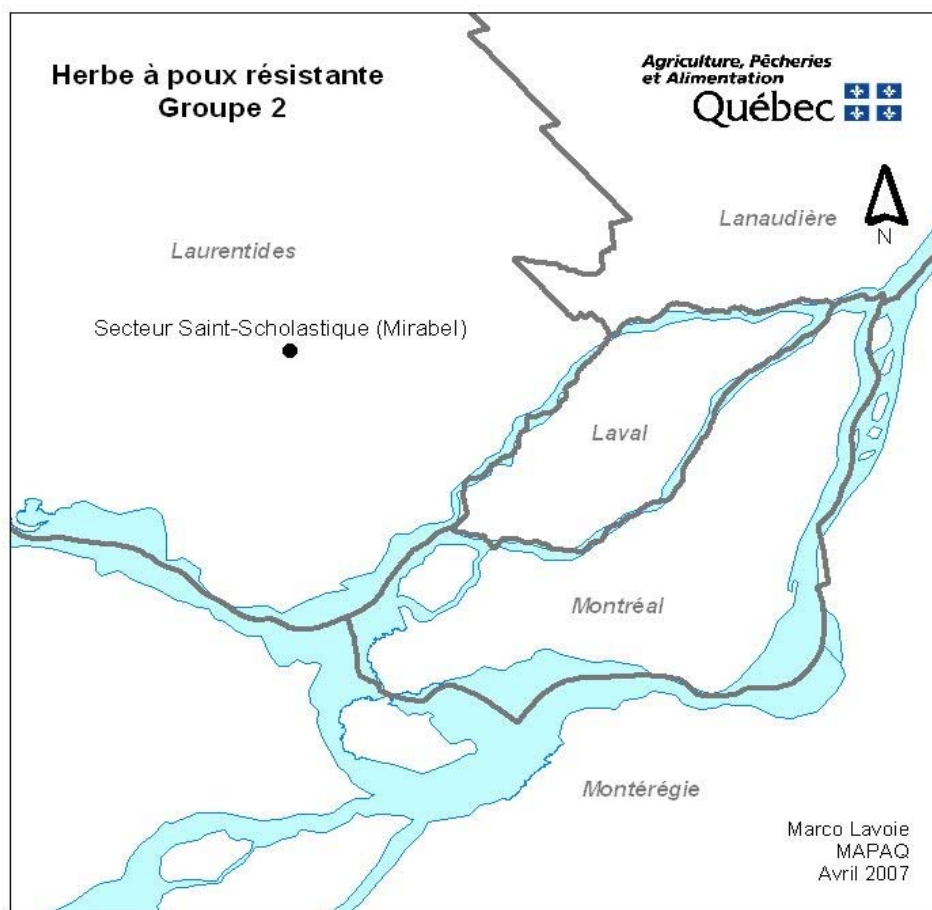
Comme ne nous sommes pas en mesure de préciser la nature de la mutation, il est possible que l'herbe à poux démontre une résistance à un ou plusieurs autres herbicides du Groupe 2.

Il devient donc primordial de mettre en place des programmes de désherbage qui évite l'utilisation répétée d'herbicides du même groupe, peu importe la culture. N'hésitez pas à consulter votre conseillère ou conseiller en protection des cultures.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 



Texte rédigé par :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
Danielle Bernier, agronome-malherbologiste
Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3554 - Télécopieur : 418 380-2181
Courriel : Danielle.Bernier@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – Ordre général – 25 avril 2007